

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1829

30 juillet 2013

SOMMAIRE

1000.lu S.A.	87783	GPB Credit Risk Management S.A.	87753
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.	87792	GSO Capital Solutions Fund II (Luxem- bourg) S.à r.l.	87774
Basyl & Co S.à r.l.	87789	Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l.	87752
Bijouterie Wacht S.à r.l.	87792	Hilos S.A.	87752
BSF S.à r.l.	87749	IK Investment Partners S.à r.l.	87751
Codilink S.à r.l.	87748	Interlux Asset S.A.	87751
Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement	87754	Interopa S.P.F.	87752
CS Interiors S.à r.l.	87754	IVG Logistics Holding S.A.	87749
CVI Lux Montparnasse S.à r.l.	87754	Jamm Investments S. à r.l.	87749
Dance 4 Life A.s.b.l.	87770	Jaro S.A.	87751
Dascoli Finance S.A.	87748	Keizer Treveris MC S.C.A.	87751
DD Holding S.à r.l.	87747	Klee International S.à r.l.	87751
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l.	87792	Klein & Muller S.à r.l.	87752
Devernois Luxembourg S.à r.l.	87747	LaSalle Investment Management Luxem- bourg S.à.r.l.	87752
Dickes Luc S.à r.l.	87747	LBREP III Sun & Moon S.à r.l.	87750
Dinas Invest & Finance Corp S.A.	87746	LEG II Laatzen S.à r.l.	87749
Dipa	87746	LIM Advisory Services	87750
Diva Mount S.à r.l.	87748	LJR S.A.	87753
Diva Mount S.à r.l.	87747	LJR S.A.	87753
DKV Luxembourg S.A.	87746	LMH-Invest	87750
Dolvifra SPF S.A.	87746	Long/Short Selection	87750
DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF	87746	LPOV Holdings 1 S.à r.l.	87753
East Tennessee and Georgia Investments S.A.	87748	LPOV Holdings 2 S.à r.l.	87753
Entretien Travaux Industriels Maintenance Luxembourg	87749	Lux Papier Investissement S.A.	87750
Etruscan S.C.	87747	McLaren S.A.	87754
Eurel International S.A.	87748	Nauti-Mob Consult S.à r.l.	87780
Fondation de Recherche Cancer et Sang	87755	Novum Domum Immobilien S.C.I.	87783
Gabbana S.à r.l.	87791	PAH Luxembourg 2 Sàrl	87760
Galaxya S.A.	87780	Saint Georges Capital S.à r.l.	87786
Giveall Services Limited, Luxembourg Branch	87783	SBG s.à.r.l.	87789
		StubHub Europe S.à r.l.	87791
		Valore XI S.à r.l.	87763

Dipa, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 174.491.

—
EXTRAIT

En date du 7 juin 2013, l'associé unique de la société a décidé de destituer Monsieur Dirk VORMBERGE dit BERKENBERG de son poste de gérant avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013076347/11.

(130094499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DKV Luxembourg S.A.

Georg Niederehe

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013076349/12.

(130094110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076346/10.

(130094210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dolvifra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 73.279.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076351/11.

(130094301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.353.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076354/10.

(130093993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Devernois Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076344/10.

(130094573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

DD Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076343/10.

(130094340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Etruscan S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076356/10.

(130094600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dickes Luc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 11, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 25.523.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013076345/11.

(130094197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Diva Mount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.785.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Diva Mount S.à r.l.

G. DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2013076341/13.

(130094246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Diva Mount S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.785.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Diva Mount S.à r.l.

G. DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2013076340/13.

(130094217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

East Tennessee and Georgia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

East Tennessee and Georgia Investments S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013076359/11.

(130094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Eurel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 41.729.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076388/10.

(130094024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Dascoli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 150.012.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013076334/10.

(130094526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Codilink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076304/10.

(130094178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

BSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

En date du 29 avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Marco Carpentieri, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076284/11.

(130094016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

E.T.I.M. LUX, Entretien Travaux Industriels Maintenance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 137.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076371/11.

(130094300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

IVG Logistics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVG LOGISTICS HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076493/11.

(130094511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Jamm Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076495/11.

(130094052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LEG II Laatzén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076539/10.

(130094518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.318.

—
EXTRAIT

En date du 10 juin 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 6 juin 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076529/13.

(130094165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.586.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour LBREP III SUN & MOON S.à r.l.

Référence de publication: 2013076536/11.

(130094346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076542/10.

(130094058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Long/Short Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076550/10.

(130094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LMH-Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 99.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076549/10.

(130094205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Interlux Asset S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.729.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 juin 2013

1. Révocation de Monsieur Alain ELEMQUIES demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, au poste d'administrateur avec effet immédiat.

2. Nomination de Monsieur Christophe MIGNANI demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, au poste d'administrateur, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076486/14.

(130094000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66516 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076480/10.

(130094184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Jaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 111.209.

—
Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076496/10.

(130094345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Keizer Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.797.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12. Juin 2013.

Référence de publication: 2013076498/10.

(130094435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Klee International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076499/10.

(130094309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.333.

LES MENTIONS CI-DESSOUS ET EN ANNEXE REMPLACENT CELLES DEPOSES LE 04.06.2013 AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES SOUS LA REFERENCE L130089147

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013076463/13.

(130094714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Interopa S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.006.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076477/11.

(130094402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Hilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.813.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013076467/10.

(130094710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Klein & Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.236.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076512/10.

(130094722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076515/10.

(130094057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LJR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.172.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013076547/10.

(130094596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076552/10.

(130094517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LPOV Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076553/10.

(130094516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

LJR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LJR S.A.

Référence de publication: 2013076548/11.

(130094636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

GPB Credit Risk Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013076434/13.

(130093991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

CS Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8150 Bridel, 5, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 167.669.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Nicolas CONTOR

Gérant

Référence de publication: 2013076330/12.

(130094496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

CIPARI, Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/05/2013

L'Assemblée Générale est informée que le mandat du Commissaire vient à échéance.

Celle-ci nomme à l'unanimité Monsieur Marc LIMNEOS, domicilié rue de la Vieille Cure, 7 à B- 6567 Merbes-le-Château en tant que Commissaire de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2013076322/13.

(130094520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

CVI Lux Montparnasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.592,11.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.815.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée le 16 mai 2013 que CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. a transféré 1.559.211 parts sociales de la société CVI Lux Montparnasse S.à r.l. à CVI Europe Real Estate Partners OC I, LLC ayant pour siège social Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, Wilmington, USA-19801 New Castle, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State-Division of Corporations sous le numéro 5327926.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076331/14.

(130094591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

McLaren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.878.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par les actionnaires de la Société en date du 24 avril 2013 que

- Ernst & Young S.A. a été révoqué de sa fonction de Commissaire de la Société avec effet au 31 juillet 2012; et que

- La société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 43298 a été nommée Commissaire de la Société avec effet au 31 juillet 2012 et ce pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 31 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076572/15.

(130094334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Fondation de Recherche Cancer et Sang, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 88.

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

- M. Mario DICATO, Président, Médecin spécialiste en Hémato-Cancérologie, 1, rue Wieseck, L-8265 Mamer;

- M. Joseph FREILINGER, Psychologue PhD, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,

- M. François HENTGES, Vice-Président, Médecin spécialiste en Immuno-Allergologie, 31, route d'Arlon, L-8009 Strassen;

tous de nationalité luxembourgeoise.

Rapport De Gestion Pour 2012

Comptes Annuels Au 31 Décembre 2012

Budget 2013

Et Rapport Du Réviseur D'Entreprises Agréé

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Actionnaires de FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG

Etablissement d'Utilité Publique

4, Rue Nicolas-Ernest BARBLE L-1210 LUXEMBOURG

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG Etablissement d'Utilité Publique comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission du Contrôle du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG Etablissement d'Utilité Publique au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Le 27 mars 2013.

Pour *AbaCab Saràl*

Marco RIES

Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion pour l'exercice 2012
(Montants exprimés en €)

En accord avec les dispositions légales, le Conseil d'Administration présente son rapport de gestion pour 2012.

Pendant l'année 2012, les recettes se sont élevées à 1.304.467,51 contre 1.190.462,41 pour l'année 2011 soit une progression de 114.005,10 soit 9,57%. Les recettes de l'année 2012 se composent de la collecte des dons des particuliers pour un montant de 332.785,72 (2011: 236.317,86), des subventions octroyées par le F.N.R.S. dans le cadre de l'opération «Télévie» pour un montant total de 869.616,45 (2011: 727.184,47) et des subventions octroyées par le F.N.R. pour un montant total de 102.065,34 (2011:226.960,08).

Les charges d'exploitation de l'exercice 2012 s'élèvent à 1.739.176,65 (2011:1.961.303,31).

La Fondation conclut l'année 2012 avec un déficit d'exploitation de - 428.259,14 auquel s'ajoutent un résultat financier de + 50.031,08 et un résultat exceptionnel de + 29.801,75.

L'année se terminant au 31 décembre 2012 s'est clôturée avec un déficit de - 348.426.31 € que nous vous proposons de reporter à nouveau aux fonds propres.

Nous vous proposons d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés. Nous vous prions de donner décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Bilan au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en €)

ACTIF

C. ACTIF IMMOBILISE	2012	2011
I. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles (Notes 2 et 3)	445 289,15	526 999,19
III. Immobilisations financières	0,00	0,00
Total (C)	445 289,15	526 999,19
D. ACTIF CIRCULANT		
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	0,00	557,70
4. Autres créances	182 247,72	111 057,62
III. Valeurs mobilières	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques et encaisse	2 991 633,37	3 297 506,36
Total (D)	3 173 881,09	3 409 121,68
E. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
Total général (C + D + E)	3 619 170,24	3 936 120,87

PASSIF

A. FONDS PROPRES (Note 4)		
I. Fonds social	123 946,76	123 946,76
V. Résultats reportés	1 235 011,14	1 660 821,59
VI. Déficit (-) Excédent (+) de l'année	-348 426,31	-425 810,45
VII. Subventions d'investissements en capital (Note 7)	45 150,00	51 600,00
Total (A)	1 055 681,59	1 410 557,90
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
C. DETTES		
2. Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	0,00	0,00
6. Dettes envers des parties liées (Note 13)	2 488 712,21	2 432 571,54
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale (Note 5)	74 776,44	92 991,43

9. Autres dettes	0,00	0,00
Total (C)	2 563 488,65	2 525 562,97
D. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
Total général (A + B + C + D)	3 619 170,24	3 936 120,87

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces bilans

*Compte de profits et Pertes pour l'année se terminant au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en €)*

	2012	2011
Dons et Successions	332.785,72	236.317,86
Subventions Projets de Recherche	971.681,79	954.144,55
Produits d'exploitation (Note 6)	1.304.467,51	1.190.462,41
Fournitures de laboratoires (Note 9)	-470.373,66	-565.322,81
Frais généraux et administratifs (Note 10)	-150.105,15	-158.941,42
Frais de personnel (Note 11)	-1.034.227,46	-1.152.844,74
Correction de valeur sur actif immobilisé (Notes 2 et 3)	-84.470,38	-84.194,34
Charges d'exploitation	-1.739.176,65	-1.961.303,31
Reprise quote-part des subventions d'investissement (Note 7)	6.450,00	6.450,00
Résultat d'exploitation	-428.259,14	-764.390,90
Intérêts bancaires et produits assimilés	50.031,08	314.875,03
Intérêts bancaires et charges assimilées	0,00	0,00
Résultat financier	50.031,08	314.875,03
Produits exceptionnels (Note 8)	29.801,75	23.705,42
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	29.801,75	23.705,42
DEFICIT DE L'EXERCICE	-348.426,31	-425.810,45

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes de profits et pertes.

*Budget des dépenses et Recettes pour l'année 2013
(Montants exprimés en €)*

	2013
RECETTES	
Dons particuliers	170.000,00
Dons divers	20.000,00
Successions	30.000,00
Télévie	1.220.000,00
Fonds National de Recherche	150.000,00
Intérêts bancaires	50.000,00
	<u>1.640.000,00</u>
DEPENSES	
Frais de matériel Fondation	-145.000,00
Frais de Personnel Fondation	-434.000,00
Dépenses diverses	-90.000,00
Télévie	-1.220.000,00
Fonds National de Recherche	-160.000,00
	<u>-2.049.000,00</u>
DEFICIT POUR L'ANNEE 2013	-409.000,00

**Annexe au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en €)**

1. Organisation et Objet. La FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG a été constituée le 22 novembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique de droit luxembourgeois.

La FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG a pour objet de participer directement ou indirectement, ou de soutenir d'une façon générale, toute activité de recherche nationale ou internationale ayant pour objet les maladies sanguines ou tumorales. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques et encore avec d'autres institutions et établissements existants.

La Fondation est enregistrée au registre de commerce des Fondations et sous le numéro R.C.S. Luxembourg G 88 et son siège social est établi 4, rue Nicolas-Ernest BARBLE L-1210 Luxembourg.

2. Résumé des principales règles d'évaluation. La Fondation tient ses livres en € et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises autres que le € sont convertis aux cours de change de fin d'année. Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées aux cours du jour de la transaction. Les bénéfices de change réalisés ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas pris en compte.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan et sont amorties linéairement selon les taux suivants:

Appareils et équipements de laboratoires	10%
Matériel informatique et bureautique	20%

c) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché à la date de clôture. L'évaluation est faite individuellement et sans compensation entre les plus values et les moins values individuelles. Le prix d'acquisition des valeurs mobilières cédées est calculé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

d) Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée réalisable est inférieure à la valeur nominale.

3. Immobilisations corporelles. Les mouvements dans les immobilisations corporelles ont été les suivants:

	Appareils et équipements de laboratoires
Montant brut au 31 décembre 2011	841.943,42
Mouvements de l'année 2012 -	
Additions	2.760,34
Retraits	0,00
Montant brut au 31 décembre 2012	844.703,76
Amortissement au 31 décembre 2011	-314.944,23
Mouvements de l'année 2012 -	
Additions	-84.470,38
Retraits	0,00
Amortissement au 31 décembre 2012	-399.414,61
Montant net au 31 décembre 2012	445.289,15

4. Fonds propres. La SOCIETE POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG a.s.b.l. a apporté un montant de 123.946,76 (5.000.000 francs luxembourgeois) à la Fondation pour sa constitution en date du 22 novembre 1991. Le résultat net de chaque exercice est reporté en fonds propres.

Ainsi, au 31 décembre 2012 les fonds propres s'élèvent à:

Fonds social de constitution	123.946,76
Résultats reportés au 31 décembre 2011	1.235.011,14
Fonds propres au 1 ^{er} janvier 2012	1.358.957,90
Subvention d'investissement en capital	45.150,00
Déficit de l'exercice 2012	-348.426,31
Fonds propres au 31 décembre 2012	1.055.681,59

5. Dettes fiscales et Sociales. Au 31 décembre 2012 les dettes fiscales et sociales se composent comme suit:

	2012	2011
Sécurité sociale	21.171,24	21.172,16
TVA à payer	46.961,20	64.602,37
Impôts sur les salaires	6.644,00	7.216,90
	74.776,44	92.991,43

6. Produits d'exploitation. En accord avec les conditions fixées par les articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, la Fondation est autorisée à recevoir des dons et legs ainsi que des subventions et subsides. Pendant l'exercice 2012, les recettes perçues se détaillent ainsi:

	2012	2011
Dons volontaires de particuliers	271.271,40	192.095,90
Successions	61.514,32	44.221,96
Subventions:		
pour consommables / projets de recherche «Télévie»	383.186,61	203.720,42
pour frais de personnel / projets de recherche «Télévie»	486.429,84	523.464,05
pour frais de personnel / projets de recherche «FNR»	102.065,34	226.960,08
Produits d'exploitation au 31 décembre	1.304.467,51	1.190.462,41

Certains projets de recherche dirigés par la Fondation sont subventionnés par la Fondation F.N.R.S. (Fonds de Recherche Scientifique B-1000 Bruxelles) dans le cadre de l'opération Télévie et par le F.N.R. (Fonds National de la Recherche Luxembourg).

Pour chacun des projets qu'ils soutiennent, le F.N.R. subventionne les frais du personnel et le F.N.R.S. subventionne les frais de personnel ainsi qu'une quote-part de frais de fonctionnement de mise en oeuvre de ceux-ci.

7. Amortissement des subventions d'investissement. Durant l'exercice 2011, la Fondation F.R.S. dans le cadre de l'opération «Télévie» a subventionné l'achat d'un équipement de laboratoire. La quote-part de la subvention est reprise au compte de profits et pertes au même rythme que l'amortissement du matériel subventionné.

8. Produits exceptionnels. Les produits exceptionnels se présentent comme suit:

	2012	2011
Remboursements CCSS	19.623,07	13.717,25
Indemnisation assurance	10.178,68	9.988,17
	29.801,75	23.705,42

9. Fournitures de laboratoires. Les fournitures de laboratoires se présentent comme suit:

	2012	2011
Fournitures de Laboratoires «Télévie »	332.949,52	203.758,93
Fournitures de Laboratoires autres projets	137.424,14	361.563,88
	470.373,66	565.322,81

Les dépenses de fournitures et consommables directement en relation avec les projets de recherche approuvés par le F.R.S. dans le cadre de l'opération Télévie sont subventionnées. La subvention est reprise en produits d'exploitation (Note 6).

10. Frais généraux et Frais administratifs. La Fondation dispose de 3 laboratoires pour diriger les différents projets de recherche. Les frais de structure et ainsi que les frais administratifs sont à charge de la Fondation.

11. Frais de personnel. Les frais de personnel se présentent comme suit:

	2012	2011
Rémunérations	909.799,27	1.013.639,06
Cotisations sociales	124.428,19	139.205,68
	1.034.227,46	1.152.844,74

La Fondation perçoit une subvention d'exploitation compensant le coût du personnel employé et attaché à des projets acceptés par le F.R.S. ou par le F.N.R..

Ces subventions sont reprises en produits d'exploitation (Note 6)

Au 31 décembre 2012, la Fondation emploie 22 salariés dont:

- 12 salariés sont employés aux projets de recherche subventionnés par le Télévie
- 2 salariés sont employés aux projets de recherche subventionnés par le F.N.R.
- 5 salariés participent aux projets de recherche au nom et à charge de la Fondation
- 2 salariés gèrent les travaux administratifs de la Fondation.
- 1 salarié est employé, depuis le dernier trimestre 2012, au projet «Identification de nouveaux produits naturels pour la chimio-prévention du cancer» subventionné par Action Lions Vaincre le Cancer a.s.b.l..

12. Impôts. La Fondation n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et sur la fortune.

13. Transactions avec des parties liées. Au 31 décembre 2012, la Fondation a reçu de la part de sa fondatrice SOCIETE POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG a.s.b.l. une avance de trésorerie d'un montant de 2.488.712,21 non rémunérée.

2012 2011

Au Passif rubrique « Deites envers parties liées » « Société pour la recherche sur le cancer et pour la recherche sur le cancer et les maladies du Sang asbl » 2.488.712,21 2.432.571,54

14. Engagements hors bilan. Au 31 décembre 2012, la Fondation n'a aucun engagement hors bilan.

15. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration. Durant l'exercice 2012, les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage quelconque.

16. Événement subséquent. Il n'est survenu aucun événement et il n'est intervenu aucune opération, susceptible de remettre en cause la sincérité et la régularité des comptes annuels.

Référence de publication: 2013075682/278.

(130092757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

PAH Luxembourg 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84125, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 26, 2012.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 2 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165884, published in the Mémorial C number 385, on February 14 2012 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 6,701,149.-) to bring it from its present amount of SEVEN HUNDRED SIXTEEN MILLION NINE HUNDRED TEN THOUSAND SIX HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 716,910,600.-) to the amount of SEVEN HUNDRED TWENTY THREE MILLION SIX HUNDRED ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 723,611,749.-) by the creation and the issue of SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE (6,701,149) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SIXTY MILLION THREE HUNDRED TEN THOUSAND THREE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 60,310,345.-).

The aggregate contribution of SIXTY SEVEN MILLION ELEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED NINETY FOUR U.S. DOLLARS (USD 67,011,494.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 6,701,149.-) to the share capital of the Company and (ii) SIXTY MILLION THREE HUNDRED TEN THOUSAND THREE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 60,310,345.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE (6,701,149) New Shares, and to pay them a total price of SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 6,701,149.-) together with total issue premium of SIXTY MILLION THREE HUNDRED TEN THOUSAND THREE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 60,310,345.-) by a contribution in kind consisting of: (i) THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND FIFTY-ONE (3,500,051) shares, each with a nominal value of ONE EURO CENT (EUR 0.01), numbered 1 up to and including 50 and 5,300,001 up to and including 8,800,001, in the capital of PAH India Holding 1 B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Rotterdam, the Netherlands (address: 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, the Ne-

therlands, trade register number: 54836980), ("PAH India"); and (ii) a claim held by PFIZER LUXEMBOURG SARL against PAH India. The shares to be contributed in PAH India shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, based on the accounts of PFIZER LUXEMBOURG SARL dated 26 November 2012 certifying the value of the Contributed Shares and the claim.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of the Netherlands the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at SEVEN HUNDRED TWENTY THREE MILLION SIX HUNDRED ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 723,611,749.-) divided into SEVEN HUNDRED TWENTY THREE MILLION SIX HUNDRED ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FORTY NINE (723,611,749.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

A COMPARU

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société») représenté par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 26 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 (la «Société») par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de SIX MILLIONS SEPT CENT UN MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 6.701.149,-) pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT SEIZE MILLIONS NEUF CENT DIX MILLE SIX CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 716.910.600,-) à un montant de SEPT CENT VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 723.611.749,-) par l'émission de SIX MILLION SEVEN HUNDRED ONE THOUSAND ONE HUNDRED FORTY NINE (6,701,149) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de SOIXANTE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 60.310.345,-).

L'apport total de SOIXANTE-SEPT MILLIONS ONZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS AMERICAINS (USD 67.011.494,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) SIX MILLIONS SEPT CENT UN MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 6.701.149,-) au capital social de la Société et (ii) SOIXANTE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 60.310.345,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les SIX MILLIONS SEPT CENT UN MILLE CENT QUARANTE-NEUF (6.701.149) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de SIX MILLIONS SEPT CENT UN MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 6.701.149,-) ensemble avec une prime d'émission de SOIXANTE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 60.310.345,-), par un apport en nature consistant dans les (i) TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE CINQUANTE ET UN (3.500.051) (3,500,051) parts sociales chacune avec une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01), numérotation 1 jusqu'à et y compris 50, et 50 jusqu'à et y compris 8,800,001 détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PAH India Holding B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce hollandais sous le numéro d'entreprise 54836980, ayant son siège social au 2909 LD Capelle aan den IJssel, Rivium Westlaan 142, Pays-Bas («PAH India»); et (ii) une créance détenue par PFIZER LUXEMBOURG SARL contre PAH India. Les parts sociales apportés à PAH India seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de PFIZER LUXEMBOURG SARL daté du 26 novembre 2012, qui certifie la valeur totale des Parts Apportés et le créance.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit des Pays Bas et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à SEPT CENT VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 723.611.749,-) divisé en SEPT CENT VINGT-TROIS MILLIONS SIX CENT ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF (723.611.749,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15816.

Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075932/166.

(130093662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Valore XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.780.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the 31st day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

The Värde Fund XI (Master), L.P., a Delaware limited partnership, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover 19904, County of Kent, Delaware, United States of America, with registration number 090880158,

hereby represented by Paul Lanois, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney).

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the Attorney and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Valore XI S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares

and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders. In proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The appearing party represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, the sole shareholder representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the sole shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;

(b) the sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) the sole shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney of the sole shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Attorney of the sole shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the Attorney of the sole shareholder, the Attorney of the sole shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAÎT:

The Värde Fund XI (Master), L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'État du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover 19904, County of Kent, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 090880158, ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Valore XI S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) L'associé unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;

(b) L'associé unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) L'associé unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'associé unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'associé unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013076089/401.

(130093558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Dance 4 Life A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 9.576.

STATUTS

1. Romain Johnny PHILIPP, de nationalité luxembourgeoise, employé privé, demeurant professionnellement 5 avenue de la Gare, L-2621 Luxembourg, Président;

2. Garcia, Rilova ALBERTO, de nationalité espagnole, employé privé, demeurant professionnellement 5 avenue de la Gare, L-2621 Luxembourg, Trésorier;

3. Monique Madeleine SOLLANDERS, de nationalité belge, employée privée auprès, demeurant 58 rue Raoul Follereau, L-1529 Luxembourg, Secrétaire;

4. Remy, Mikel PAGARD, de nationalité française, employé privé, demeurant 28, rue de la Reconnaissance Nationale, L-4936 Bascharage, Membre;

5. Jean-Paul Norbert WIRTH, de nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire communal, demeurant 48, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, Membre;

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée (ci-après désignée la «Loi»).

Chapitre 1^{er} . Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «DANCE 4 LIFE A.s.b.l.», association sans but lucratif, (en abrégé «DANCE 4 LIFE A.s.b.l.»).

Art. 2. Son siège est à Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2^{ème} . Objet

Art. 4. L'association a pour objet l'exploitation d'une école de danse, elle pourra, en particulier:

- dispenser des cours de danse;
- organiser des événements de nature culturelle;
- distribuer du matériel de danse;
- organiser des événements caritatifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Chapitre 3^{ème} . Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Les membres actifs peuvent être des personnes physiques et des personnes morales. Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la Loi. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

Pour être admis comme membre actif, il faut:

- a) adresser une demande au président du conseil d'administration;
- b) avoir été admis par le conseil d'administration;
- c) s'engager à prêter son concours actif à l'association ou avoir des mérites particuliers envers l'association;
- d) avoir payé la cotisation annuelle.

La qualité de membre actif est attestée par la délivrance d'une carte ad hoc et par l'inscription au registre tenu à cette fin.

La liste des membres actifs est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres actifs dans le délai de trois mois à partir de la clôture de l'année sociale.

Le conseil d'administration peut conférer, à titre honorifique, la qualité de bienfaiteur ou membre honoraire aux personnes physiques ou morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'association, lui prêteront leur appui matériel et moral.

Les membres honoraires sont exemptés du paiement de la cotisation annuelle.

Art. 6. L'assemblée générale fixera chaque année le montant des cotisations annuelles à payer par les membres actifs et, le cas échéant, l'époque du paiement de ces cotisations. Le taux maximum des cotisations est de (•) euros (EUR •).

Art. 7. La qualité de membre actif se perd:

- a) par la démission volontaire adressée au conseil d'administration;
- b) par le non-paiement, à leurs échéances, de deux cotisations annuelles consécutives;
- c) par la décision d'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, sur rapport du Conseil d'Administration, en particulier dans les cas où:

1) l'associé, quoique dûment sommé, refuserait de se conformer aux statuts, aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale,

2) le membre associé serait jugé compromettre par sa conduite les intérêts ou la réputation de l'association,

Les cas de perte de la qualité de membre actif sont constatés par le conseil d'administration, chaque année, au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle.

La décision d'exclusion ne pourra être prise par l'assemblée générale avant que l'intéressé n'ait été appelé par le conseil d'administration à fournir ses explications.

Le membre actif démissionnaire, sortant ou exclu et les héritiers d'un membre actif décédé, n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Ils ne peuvent requérir ni comptes, ni apposition de scellés ou inventaires, ni s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'association.

Chapitre 4^{ème} . Administration

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, pris parmi les membres actifs et qui sont élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle, statuant à la majorité des voix des membres actifs présents. Leur mandat est d'une durée de trois ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Tout administrateur qui, sans motif valable, n'assiste pas au moins à la moitié des réunions du conseil, est réputé démissionnaire à la fin de l'exercice annuel dont il s'agit.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Si la vacance porte sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

Art. 9. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Le président représente l'association et dirige ses travaux.

En cas d'absence du président, la réunion du conseil d'administration est présidée par le trésorier et, en cas également d'absence du trésorier, par le secrétaire.

Le conseil peut s'adjoindre, soit temporairement, soit définitivement, des personnes même non-membres actifs qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Aucune représentation des membres absents n'est admise.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président, le trésorier et le secrétaire et par ceux des votants qui le désirent.

Les extraits ou copies de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la Loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la Loi, tant que le montant total des opérations visées ne dépasse pas la somme de trente mille euros (EUR 30.000).

Toutes décisions visant des opérations dépassant la somme précitée doivent être, sous réserve des autorisations prévues par la Loi, préalablement soumises par le conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale qui se prononcera en séance extraordinaire.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et annuelle le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Il veillera à la stricte observation des prescriptions prévues aux articles 3, 9 et 10 de la Loi.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de son président, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, sont intentées ou soutenues au nom de l'association seule.

Art. 12. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Il peut également investir de certains de ses pouvoirs un Comité technique, composé d'administrateurs ou de membres actifs ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

A l'exclusion du remboursement des frais exposés à l'occasion de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution.

Chapitre 5^{ème} . Assemblées générales

Art. 13. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) toute opération envisagée par l'association dont le montant total dépasse la somme de trente mille euros (EUR 30.000).
- 3) la nomination et la révocation des administrateurs, la modification de la durée de leur mandat ainsi que la décharge aux administrateurs,
- 4) l'approbation des comptes et budgets,

- 5) la dissolution de l'association,
- 6) l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la Loi ou les statuts,
- 7) la nomination et la révocation des réviseurs aux comptes, la fixation de la durée de leur mandat, ainsi que la décharge à donner aux réviseurs aux comptes.

Art. 14. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration, par le président du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande. Cette convocation s'effectue par voie de presse ou par lettre missive ordinaire, adressée à tous les membres actifs, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée par un autre membre actif. Le mandat doit être écrit.

Art. 15. Le conseil d'administration ou le président fixera annuellement et obligatoirement, au courant du 1^{er} semestre, la date et le lieu de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 13 de la Loi, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après approbation du compte et du budget, l'assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

Outre l'assemblée générale ordinaire et annuelle, des assemblées générales pourront être convoquées suivant les nécessités et l'intérêt de l'association.

Art. 16. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un membre désigné.

Le président ou celui qui en remplit les fonctions, désignera deux scrutateurs pris parmi les membres actifs présents qui composeront avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le bureau. OU Le président ensemble avec le trésorier et le secrétaire, ou celui qui en remplit les fonctions, composera le bureau.

Le bureau dressera la liste de présence et la certifiera exacte.

Art. 17. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans les assemblées générales et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, le tout sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'association prévues aux articles 8 et 20 de la Loi. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'assemblée est prépondérante.

Art. 18. Les décisions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et les scrutateurs OU le bureau.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres actifs et des tiers par voie de consultation après demande au siège social, ou par correspondance sur simple demande ou par affichage sur un site Internet auquel les membres de l'association auront accès.

Les extraits ou copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés conformes et signés par le président et un autre administrateur.

Chapitre 6^{ème} . La vérification des comptes

Art. 19. Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les livres, les comptes et la caisse de l'exercice écoulé sont vérifiés par deux réviseurs aux comptes désignés par l'assemblée générale précédente.

Chapitre 7^{ème} . Fonds social, Exercice social, Comptes, Budget

Art. 20. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs,
- b) des dons ou legs en sa faveur,
- c) des subsides et subventions,
- d) des prestations sociales versées par l'Etat et les communes,
- e) des revenus pour services rendus,
- f) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Les comptes de l'association sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil d'administration. Chaque mouvement doit être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui.

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions de l'article 13 de la Loi et de l'article 11 des statuts.

L'excédent favorable appartient à l'association.

Chapitre 8^{ème} . Dissolution, Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les articles 18 et suivants de la Loi.

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Après apurement du passif, il donnera à l'excédent favorable une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social, en se conformant pour le surplus aux prescriptions légales.

Chapitre 9^{ème} . Modification des statuts

Art. 23. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la Loi.

Chapitre 10^{ème} . Dispositions générales

Art. 24. Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la Loi.

Ainsi fait à Luxembourg, le 20 mai 2013.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013076149/191.

(130092986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

GSO Capital Solutions Fund II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.801.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GSO Capital Solutions Fund II LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under the number MC-60523, acting through its general partner, GSO Capital Solutions Associates II LLC, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity identified by the investment manager of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other

company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "GSO Capital Solutions Fund II (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the Capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2013.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 25,000 (twenty-five thousand) shares have been subscribed by GSO Capital Solutions Fund II LP, prenamed.

GSO Capital Solutions Fund II LP, prenamed, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, born in Seoul (South Korea) on 26 September 1977, with professional address at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, category A manager;
 - Marisa BEENEY, born in Missouri (United States of America) on 30 December 1970, with professional address at 345 Park Avenue, 30 Floor NY 10154 New-York, United States of America, category A manager;
 - Agnes CSORGO, born in Hatvan (Hungary) on 27 July 1978, with professional address at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, category B manager; and

- Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 25 April 1952, with private address at 6 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, category B manager.

- Tony WHITEMAN, born in Hamilton (New Zealand) on 24 May 1969, with professional address at 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, category B manager.

2) The address of the corporation is fixed in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GSO Capital Solutions Fund II LP, une société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à /o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-60523, dûment représentée par son general partner, GSO Capital Solutions Associates II LLC, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité identifiée par le gestionnaire d'investissement du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "GSO Capital Solutions Fund II (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du Capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ont été souscrites par GSO Capital Solutions Fund II LP, prénommée.

GSO Capital Solutions Fund II LP, prénommée, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Dohyun (Doris) LEE-SILVESTRI, née à Séoul (Corée du Sud) le 26 septembre 1977, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, gérante de catégorie A;
- Marisa BEENEY, née à Missouri (États-Unis d'Amérique) le 30 décembre 1970, demeurant professionnellement au 345 Park Avenue, étage 30 NY 10154 New-York, États-Unis d'Amérique, gérante de catégorie A;
- Agnes CSORGO, née à Hatvan (Hongrie) le 27 juillet 1978, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, gérante de catégorie B; et

- Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 avril 1952, demeurant au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, gérant de catégorie B.

- Tony WHITEMAN, né à Hamilton (Nouvelle-Zélande) le 24 mai 1969, résidant professionnellement au 14, rue Jean Mercatoris L-7237 Helmsange, Luxembourg, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26333. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076436/334.

(130094109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Galaxya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2013 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois à quatre;
- Madame Elena MAGRI, née le 19 juillet 1946 à Brescia (Italie) et demeurant au 52, Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Madame Elena MAGRI a été nommée également Président du Conseil d'administration, en remplacement de Madame Laurence BARDELLI, Président démissionnaire.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013076424/16.

(130094081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Nauti-Mob Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 177.830.

STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, employé, né à Halanzy (B), le 28 avril 1956, demeurant à B-4960 Malmedy, 39, Rue de Hottleux, Belgique, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3,

route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Nauti-Mob Consult S.à r.l., (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles de jardin, de mobiliers, et de matériaux nautiques.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 1.050,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-9911 Troisvierges, 2, Rue de Drinklange.
- 2.- Monsieur Robert ZORRILLA - SANCHEZ, employé, né à Libramont (B), le 08 avril 1975, demeurant à B-4120 Neupré, 11 rue Sart Toray, Belgique, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2013

Référence de publication: 2013076603/119.

(130094675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

1000.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juin 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013076774/12.

(130094157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Giveall Services Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 175.511.

EXTRAIT

Suite à une décision de la maison mère datée du 10 juin 2013, l'adresse de la Succursale a été transférée du «44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg» au «6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach».

Il est à noter également que le nom de la Succursale est comme suit «Giveall Services, Luxembourg Branch» et non «Giveall Services Limited, Luxembourg Branch».

Munsbach, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076420/13.

(130094319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Novum Domum Immobilien S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6840 Machtum, 21, Knupp.

R.C.S. Luxembourg E 5.094.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und dreizehn den 26. April.

SIND ERSCHIENEN:

1. - Dr. Hans Reiner KONOPKA, Zahnarzt, geboren in Oberhausen am 28. August 1957, wohnhaft in D-40885 RATINGER, 23, A Waldseestrasse.

2. - Herr Jürgen BECKERT, Inhaber und Geschäftsführer, geboren in Bad Münden am Deister am 10. Januar 1957, wohnhaft in D-31848 BAD MÜNDE, Herderweg, 5.

3. - Herr Pascal KAYSER, Bankkaufmann, geboren in Differdange (L) am 2. Juni 1972, wohnhaft in L-6840 MACHTUM, 21, Knupp.

4. - Frau Viviane HENGEL, Betriebswirtin, geboren in Luxembourg (L) am 31. Juli 1977, wohnhaft in L-6840 MACHTUM, 21, Knupp.

Diese Komparenten, handelnd wie erwähnt folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1^{er}. Zwischen den Komparenten und all jenen Personen, welche später Gesellschafter werden, wird eine luxemburgische zivilrechtliche Immobiliengesellschaft (société civile immobilière) nach Massgabe der Artikel 1832 und 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches gegründet, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bedingungen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art, durch Ankauf, Verkauf, Tausch, Anmietung, Vermietung, Erschließung oder auf alle andere mögliche Art und Weise.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können, mit Ausnahme jeglicher kommerzieller Tätigkeit.

Es ist der Gesellschaft gestattet Kredite aufzunehmen und Sicherheiten zu gewähren und insbesondere Hypotheken für sich oder Dritte zu gewähren und zu stellen und/oder Nutznießer von Hypotheken zu sein.

Es ist ihr des Weiteren erlaubt Bürgschaften für sich oder Dritte zu stellen und/oder Nutznießer von Bürgschaften zu sein.

II. Benennung, Gesellschaftssitz, Dauer

Art. 3. Die Gesellschaft trägt den Namen NOVUM DOMUM IMMOBILIEN S.C.I.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Wormeldange (L).

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Jeder Gesellschafter hat die Möglichkeit den Gesellschaftsvertrag zu jeder Zeit zu kündigen mittels Einschreiben an den Geschäftsführer sowie an die anderen Gesellschafter.

Die verbleibenden Gesellschafter können die Auflösung der Gesellschaft verhindern, indem sie vorzugsweise selbst die Anteile des austretenden Gesellschafters erwerben, oder sei es, wenn keiner der Gesellschafter gewillt ist die Anteile zu erwerben, im Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter welche zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals darstellen, einen Dritten der gewillt ist die Anteile des austretenden Gesellschafters abzukaufen, als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen dem auszutretenden und den verbleibenden Gesellschafter über den Verkaufspreis der Anteile, wird nach den Absätzen 3,4 und 5 von nachstehendem Artikel 7 vorgegangen.

Wenn der Rückkauf durch die verbleibenden Gesellschafter sich nicht auf die Gesamtheit der Anteile des auszutretenden Gesellschafters bezieht oder wenn die Drittperson nicht angenommen wird, wird die Gesellschaft innerhalb eines Jahres nach Inverzugsetzung an den Geschäftsführer aufgelöst.

III. Gesellschaftskapital

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausend Euro (EUR 2.000), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20).

IV. Übereignung von Gesellschaftsanteilen

Art. 7. Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift.

Gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer notariellen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch eine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis auf gütlichem Wege oder durch einen von allen Parteien gemeinsam zu bestimmenden Sachverständigen festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

V. Tod eines Gesellschafters - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit denjenigen Erben des verstorbenen Gesellschafters, die ihren diesbezüglichen Willen

innerhalb von sechs (6) Monaten ab dem Todestage per Einschreibebrief bekunden. In Ermangelung einer derartigen Willensbekundung besteht die Gesellschaft mit den alleinigen, noch lebenden Gesellschaftern fort, welche in diesem Falle verpflichtet sind, die Anteile des Verstorbenen zum gemäß Artikel sieben errechneten Preise zu erwerben.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkannt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsfähigkeit eines Gesellschafters.

VI. Geschäftsjahr, Bilanz, Verteilung des Gewinns

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

VII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

VIII. Verwaltung

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

IX. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzt (en).

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile.

X. Auflösung - Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter oder in Gemäßheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Dr. Hans Reiner KONOPKA fünfundzwanzig Anteile	25
2.- Herr Jürgen BECKERT fünfundzwanzig Anteile	25
3.-Herr Pascal KAYSER fünfundzwanzig Anteile	25
4.- Frau Viviane HENGEL fünfundzwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden eingezahlt, so dass die Summe von zweitausend Euro (EUR 2.000,00) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

1. Zum einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

a) Herr Pascal KAYSER, Bankkaufmann, geboren in Differdange am 2. Juni 1972, wohnhaft in L-6840 MACHTUM, 21, Knupp.

2. Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6840 Machtum, 21, Knupp

Hans Reiner KONOPKA / Jürgen BECKERT / Pascal KAYSER / Viviane HENGEL.

Référence de publication: 2013076608/157.

(130094543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Saint Georges Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.815.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur William BOICHÉ, salarié, né le 20 février 1989 à Strasbourg (France), demeurant à F-54710 Ludres (France), 125, rue Jacques Anquetil,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme pré-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société adopte la dénomination de «Saint Georges Capital S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés ou sur décision de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 15'000.- (quinze mille euros) représenté par 300 (trois cents) parts sociales de EUR 50.- (cinquante euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés ou à l'associé unique.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés ou de l'associé unique.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés ou l'associé unique.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent ou à l'associé unique.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur William BOICHÉ, dûment représenté, déclare souscrire à l'entièreté du capital de la Société, c'est-à-dire à 300 (trois-cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 15'000.- (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1'000.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur William BOICHÉ, salarié, né le 20 février 1989 à Strasbourg (France), demeurant à F-54710 Ludres (France), 125, rue Jacques Anquetil, est nommé pour une durée indéterminée, gérant unique de la Société, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2013. Relation GRE/2013/2002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076670/153.

(130094365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**Basyl & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SBG s.à r.l.).**

Siège social: L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 78.162.

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Mohammed BOUFELLAH, gérant, né le 6 Septembre 1951 à Valleroy, demeurant à F-54910 Valleroy, 4b rue Belle-Vue.

2. Madame Sylviane DEVOS, sans profession, née le 10 Septembre 1962 à Bruxelles, demeurant au 5, Spackeltergaass, L-1670 Senningerberg;

3. Monsieur Baptiste RUDEAUX, responsable de salle, né le 25 octobre 1970 à Marennes (France), demeurant au 29, rue Centrale, L-4996 Schouweiler;

4. Monsieur Stephane DUVIVIER, maître d'hôtel, né le 27 juillet 1970 à Vincennes (France), demeurant au 4, rue du Golf, L-1630 Senningerberg.

Lequel comparant sub 1° déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée SBG s.à r.l., avec siège social à L-1630 Senningerberg, 4-6, Rue du Golf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.162, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 225 du 27 mars 2001 (la Société).

- Le comparant prénommé sous 1°, Mohammed BOUFELLAH, déclare céder deux cent cinquante et une parts sociales (251) dans la Société à Madame Sylviane DEVOS, prénommée sous 2°, ici présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Le comparant prénommé sous 1°, Mohammed BOUFELLAH, déclare céder cent soixante-quatorze parts sociales (174) dans la Société à Monsieur Baptiste RUDEAUX, prénommé sous 3°, ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Le comparant prénommé sous 1°, Mohammed BOUFELLAH, déclare céder soixante-quinze parts sociales (75) dans la Société à Monsieur Stephane DUVIVIER, prénommé sous 4°, ici présent et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Mohammed BOUFELLAH, prénommé sous 1°, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil. Monsieur

Manuel Contrucci, non présent aux présentes, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société, a ratifié la cession de parts sociales suivant déclaration qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Sur ce qui précède, les comparants prénommés sous 2°, 3° et 4°, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales précédentes, les cinq cents parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

1) Madame Devos Sylviane, préqualifiée, deux cents quarante et une parts sociales	251
2) Monsieur Rudeaux Baptiste, préqualifié, cent soixante-quatorze parts sociales	174
3) Monsieur Duvivier Stephane, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

En conséquence, les associés décident de supprimer les alinéas 2 à 4 de l'article 6 des statuts. Ledit article 6 se lira comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 24,79,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1638 Senningerberg, 4-6, Rue du Golf, vers L-4671 Oberkorn, 102, Avenue du Parc des Sports, et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

Art. 5. (alinéa premier). «Le siège social est établi dans la commune de Differdange.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société de SBG s.à.r.l. en BASYL & CO S.à r.l. et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de BASYL & CO S.à r.l.»

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Manuel Contrucci de son poste de gérant technique de la Société et lui accordent entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Septième résolution

Les associés nomment Monsieur Stephane DUVTTER, prénommé sous 4°, comme gérant technique de la Société pour une durée indéterminée et confirment le mandat de Monsieur Mohammed BOUFELLAH, prénommé sous 1°, en tant que gérant de la Société.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Stephane Duvivier et de Monsieur Boufellah Mohammed.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Mohammed Boufellah, Sylviane Devos, Baptiste Rudeaux, Stephane Duvivier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mai 2013. LAC/2013/25291. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076694/92.

(130094219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

StubHub Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.474.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2013 que:

- M. Fiachre O'Neil, demeurant professionnellement au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 18 mai 2013; et
- Mme Karin Schwab, demeurant au 15-17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

Conseil de gérance:

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Madame Brigitte Ricou-Bellan, née le 18 mars 1964 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant professionnellement à Hotham House, 1 Heron Square, Richmond upon Thames, Surrey England, TW9 1EJ, Royaume-Uni, gérant; et
- Madame Sonja Erker, née le 30 janvier 1973 à Usingen, Allemagne, demeurant professionnellement au 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StubHub Europe S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013075995/25.

(130092985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone industrielle et commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 33 du 21 janvier 1999

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 730 du 27 avril 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 67.033,

au capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 avril 2013, relation: EAC/2013/4419

- que Monsieur Lucien GABBANA, maître-installateur sanitaire et chauffage, né à Cessalto (Italie) le 25 septembre 1940, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster a cédé SEPT (7) parts sociales à Monsieur Patrick DE ALMEIDA, électricien, né à Thionville (France) le 14 septembre 1972, demeurant à F-57100 Thionville 15, rue du Bouleau.
- que suite à la cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Lucien GABBANA, prénommé TROIS CENT DIX PARTS SOCIALES	310
2.- Monsieur Dominique MIRANDA, installateur, né à Sandiaes/Ponte Lima (Portugal), le 29 novembre 1954, demeurant à F-57330 Entringe, 2, rue du Carreau DEUX CENT QUARANTE PARTS SOCIALES	240
3.- Monsieur Joaquim GONCALVES DE ALMEIDA, installateur, né à Vale De Remigio/Mortagua (Portugal) le 23 mai 1955, demeurant à L-5483 Wormeldange, 31, Berreggaass DEUX CENT QUARANTE PARTS SOCIALES	240
4.- Monsieur Jean MIRANDA, installateur, né à Thionville (France) le 30 août 1969 demeurant à F-57330 Hettange Grande, 13, Boucle des Châtaigniers TROIS PARTS SOCIALES	3
5.- Monsieur Alexander KIEFFER, administrateur de société, né à Esch/Alzette, le 12 mars 1970, demeurant à L-6180 Gonderange, 14, rue de Bourglinster, DEUX CENTS PARTS SOCIALES	200
6.- Monsieur Patrick DE ALMEIDA, prénommé SEPT PARTS SOCIALES	7
Total: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013076423/35.

(130094063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.635.

—
RECTIFICATIF

Remplace le numéro du dépôt initial L130088804 déposé le 04/06/2013

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076336/12.

(130094273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 139.398.

—
Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076213/12.

(130094088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 78.518.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 juin 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013076260/12.

(130094152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.